

ANNÉE
2018

CALENDRIER DES COLLECTES
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Ordures, matières recyclables et matières compostables)

JANVIER 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5-MR	6
7	8	9	10	11	12-ORD	13
14	15	16	17	18-MC	19-MR	20
21	22	23	24	25	26-ORD	27
28	29	30	31			

MARS 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2-MR	3
4	5	6	7	8	9-ORD	10
11	12	13	14	15-MC	16-MR	17
18	19	20	21	22	23-ORD	24
25	26	27	28	29-MR	30	31

MAI 2018						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3-MC	4-ORD	5
6	7-GR-R	8	9	10-MC	11-MR	12
13	14	15	16	17-MC	18-ORD	19
20	21	22	23	24-MC	25-MR	26
27	28	29	30	31-MC		

JUILLET 2018						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5-MC	6-MR	7
8	9	10	11	12-MC	13-ORD	14
15	16	17	18	19-MC	20-MR	21
22	23	24	25	26-MC	27-ORD	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7-ORD	8
9	10	11	12	13-MC	14-MR	15
16	17	18	19	20	21-ORD	22
23	24	25	26	27-MC	28-MR	29
30						

NOVEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2-ORD	3
4	5	6	7	8	9-MR	10
11	12	13	14	15	16-ORD	17
18	19	20	21	22-MC	23-MR	24
25	26	27	28	29	30-ORD	

FÉVRIER 2018						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2-MR	3
4	5	6	7	8	9-ORD	10
11	12	13	14	15-MC	16-MR	17
18	19	20	21	22	23-ORD	24
25	26	27	28			

AVRIL 2018						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6-ORD	7
8	9	10	11	12-MC	13-MR	14
15	16	17	18	19	20-ORD	21
22	23	24	25	26	27-MR	28
29	30					

JUIN 2018						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4-GR-C	5	6	7-MC	8-MR	9
10	11	12	13	14-MC	15-ORD	16
17	18	19	20	21-MC	22-MR	23
24	25	26	27	28-MC	29-ORD	30

AOÛT 2018						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2-MC	3-MR	4
5	6	7	8	9-MC	10-ORD	11
12	13	14	15	16-MC	17-MR	18
19	20	21	22	23-MC	24-ORD	25
26	27	28	29	30	31-MR	

OCTOBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5-ORD	6
7	8	9	10GR-R&C	11	12-MR	13
14	15	16	17	18	19-ORD	20
21	22	23	24	25-MC	26-MR	27
28	29	30	31			

DÉCEMBRE 2018						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7-MR	8
9	10	11	12	13	14-ORD	15
16	17	18	19	20-MC	21-MR	22
23	24	25	26	27	28-ORD	29
30	31	1	2			

L
é
g
e
n
d
e

Indique un congé férié

GR-R = Collecte gros rebuts/résidents lundi le 7 mai 2018 :
- Inscription obligatoire du 30 avril au 3 mai 2018 ;
Collecte gros rebuts /résidents mercredi le 10 octobre 2018 ;
- Inscription obligatoire du 1^{er} au 4 octobre 2018 ;
GR-C = Collecte gros rebuts/chalets lundi le 4 juin 2018 :
- Inscription obligatoire du 28 au 31 mai 2018 ;
Collecte gros rebuts/chalets mercredi le 10 octobre 2018 ;
- Inscription obligatoire du 1^{er} au 4 octobre 2018 ;

Pour informations additionnelles :
Bureau municipal : 418 735-2638

Ordures (ORD)

Matières recyclables (MR)

Matières compostables (MC)

Gros rebuts (GR)

F:\Documents Web\Documents\horaire.de.collectes.MR.2018.wpd



Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

7, rue du Pavillon

Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0

Téléphone : (418) 735-2638 / Télécopieur : (418) 735-6021

Courriel : informations@saintnarcisse.net

Site WEB : www.saintnarcisse.net

Collecte et gestion des matières résiduelles

«Document à conserver»

Récupérer : C'est un geste important !

La collecte sélective des matières recyclables est maintenant bien implantée et fait désormais partie de nos habitudes de vie. Récupérer, c'est un choix de société et la participation de tous et chacun est essentielle. La collecte sélective des matières recyclables vise à valoriser au maximum ces matières.

Vous devez préparer les matières recyclables (*Selon le document fourni antérieurement*) et les déposer en vrac dans le bac bleu. Elles seront ramassées selon l'horaire établi au verso de ce document, puis acheminées au Centre de tri.

BAC BLEU

Vous avez reçu un bac bleu de la municipalité. Ce **bac bleu doit servir exclusivement pour la récupération des matières recyclables.**

Ainsi, nous vous suggérons d'accumuler les matières recyclables dans ce dit bac et de le placer en bordure du chemin selon l'horaire de votre secteur, lorsque celui-ci est au moins à la moitié de sa capacité. Par ce geste, vous permettez d'éviter, aux employés municipaux chargés de la collecte, de faire des arrêts pour des bacs ne contenant que quelques matières recyclables au fond de celui-ci. De cette façon, vous nous permettez de faire des économies en limitant les frais de collecte.

Aucun déchet (*Matière non recyclable*) ne doit en aucun temps être déposé dans le bac bleu. Si une telle situation se produit, l'utilisateur du bac bleu est responsable d'en faire le nettoyage pour remettre le bac concerné dans un état de propreté pouvant permettre le dépôt des matières recyclables.

Le bac bleu qui vous a été remis par la municipalité demeure la propriété de la municipalité. Comme utilisateur, vous devez l'entretenir et le maintenir en bon état et propre en tout temps. Votre bac porte un numéro distinct consigné dans une liste préparée à cet effet déposée au bureau de la municipalité. En cas de vente de votre propriété ou lors du départ d'un locataire, le bac bleu doit être laissé sur place pour être utilisé par le nouveau propriétaire ou locataire, selon le cas.

Horaire des collectes

L'horaire de la collecte des matières recyclables de même que la collecte des déchets sont définis sur la grille au verso du présent document. Nous vous invitons à conserver cet horaire pour consultation lorsqu'il est requis.

Vieux métaux

Depuis quelques années, la municipalité incite ses contribuables, à déposer leurs **vieux rebuts métalliques (Vieux fer, lessiveuse, sècheuse, etc.) dans un conteneur prévu à cette fin sur le terrain du garage municipal situé au 53, rue Industrielle.**

À noter cependant, qu'il est strictement interdit de récupérer le vieux fer dans ce conteneur. Ce geste constitue une infraction au règlement numéro 239 de la municipalité et tout contrevenant est passible d'amende et des frais inhérents.

Vieux pneus

Le dépôt des vieux pneus étant interdit dans les lieux d'enfouissement, la municipalité procède donc, à la récupération de ceux-ci. Cette récupération se fait de la même façon que pour les vieux métaux, soit **sur le terrain du garage municipal situé au 53, rue Industrielle.** Une aire de stockage est prévue à cet effet.

Il est à noter que seul les pneus de dimension de 24 pouces (61 cm) de diamètre ou moins sont permis. Les pneus de dimension supérieure à 24 pouces (+ de 61 cm) doivent obligatoirement être apportés chez un recycleur autorisé.

Apport directement des déchets ou matières recyclables

Depuis le 19 janvier 2009, vous pouvez apporter vos déchets ou matières recyclables directement au **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE** de la Ville de Rimouski ou à l'**ÉCOCENTRE**, selon le cas (835, chemin Victor-Gauvin).

Pour renseignements : 418 724-3134
Courriel : environnement@ville.rimouski.qc.ca
Site WEB : <http://www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteur/web/VilledeRimouski/fr/citoyens/nav/environnement.html?iddoc=140602>

Collecte des «GROS REBUTS»

En 2018, ceux qui veulent participer à la collecte des «**GROS REBUTS**» **devront obligatoirement s'inscrire au bureau municipal** (735-2638). Vous devez donc nous fournir vos coordonnées (*Nom, adresse et numéro de téléphone*) soit directement au répondant ou en laissant un message à cet effet dans la boîte vocale de la municipalité.

Ainsi, la collecte est divisée en deux secteurs :

Pour les **RÉSIDENTS (GR-R) :**

Collecte prévue le lundi 7 mai 2018 :

→ Inscription obligatoire durant la période du 30 avril au 3 mai 2018.

Collecte prévue le mercredi 10 octobre 2018 :

→ Inscription obligatoire durant la période du 1^{er} au 4 octobre 2018.

Pour les **CHALETES (GR-C) :**

Collecte prévue le lundi 4 juin 2018 :

→ Inscription obligatoire durant la période du 28 au 31 mai 2018

Collecte prévue le mercredi 10 octobre 2018 :

→ Inscription obligatoire durant la période du 1^{er} au 4 octobre 2018

Matières acceptées pour la collecte :

- vieux meubles
- matelas
- sommiers
- balançoires
- électroménagers
- bicyclettes
- branches (*Elles doivent être attachées*)

Matières exclues de cette collecte :

- pneus
- blocs de béton
- revêtement asphaltique
- matériaux de construction
- matériaux granulaires
- produits domestiques dangereux

Les objets à ramasser doivent être placés le long des rues et chemins, mais en aucun cas dans la rue ou le chemin.

Informations

Pour **informations additionnelles :**

☎ **bureau municipal : 735-2638**

☎ **ligne info-bacs.... : 725-2222**